

Envie de devenir copropriétaire de Wienerberger?

Participez au plan d'actionnariat et achetez une partie de Wienerberger!

Qui peut acheter des actions ?

- Tout salarié employé par une entreprise belge faisant partie du groupe Wienerberger depuis au moins 12 mois en date du 8 mars 2021 et toujours sous contrat au 30 avril 2021.

A quel prix s'élèvent les actions ?

- Pour chaque 100 euros investis, vous recevrez une valeur de 150 euros en actions
- **Une réduction de 33,33%** du cours de clôture de l'action en date du 15 avril 2021 -> sur la moitié de cet avantage vous paierez des impôts et des cotisations de sécurité sociale (pour les résidents belges)

Comment acheter des actions ?

- Via MyLeo – un portail d'ING Banque
- Souscrire au plan entre le 8 mars 2021 et le 2 avril 2021
- **Min 100 euros – max 9.000 euros**
- Verser la totalité du montant sur le compte-titres pour **le 2 avril 2021** au plus tard.

Quels sont mes droits en tant qu'actionnaire ?

- Vous devrez **rester actionnaire pendant au moins 3 ans** via la fondation
- La fondation exercera le droit au nom de tous les salariés-actionnaires. Les dividendes reviendront par contre directement aux propriétaires des actions
- Après ces trois ans : vous pourrez choisir de vendre vos actions ou simplement de les retirer de la fondation

Y a-t-il des risques ?

- Les mêmes risques que les autres investissements en valeurs mobilières : vous pourrez réaliser des bénéfices ou des pertes
- Il n'y a **pas de protection du capital ni aucun rendement garanti**



Prochaines étapes

- Plus d'info, surfez www.wienerberger.be/fr/WeShareWB
- S'inscrire aux sessions d'information (virtuelles)
- Vous trouverez toutes les informations dans la brochure d'info détaillée

Des questions ?

- Envoyez un courriel à weshare.belgium@wienerberger.com
- Ou contactez votre chef d'équipe local ou votre HR Business Partner (responsable du personnel).